

En ce qui concerne la sécurité, le rapport signale plusieurs points qui nous semblent avoir une signification profonde. Les auteurs du rapport font remarquer qu'il est possible pour un pays de jouir à la fois du prestige et de la sécurité sans être une puissance nucléaire et, d'autre part, que la possession par un pays d'armes nucléaires ne constitue pas nécessairement une garantie contre le déclin de son influence politique. Bien plus, même les puissances nucléaires n'ont pas réussi à exercer une influence politique et économique d'une façon efficace et constante; elles n'ont même pas réussi à empêcher les Etats non nucléaires de s'opposer à elles. Dans ces cas, la simple possession d'armes nucléaires n'a pas aidé aux puissances nucléaires à réaliser leurs objectifs nationaux.

En tant que pays possédant une industrie nucléaire bien développée, mais orientée strictement vers des utilisations pacifiques, le Canada est d'avis, comme les auteurs du rapport, que la dispersion et la croissance des armes nucléaires ne règle pas le problème de la sécurité. Le monde fait face aujourd'hui au dilemme suivant: ou bien continuer la course aux armements et ainsi accroître l'insécurité et se retrouver dans un cercle vicieux, ou bien prendre des mesures de contrôle des armes et de désarmement susceptibles d'accroître la sécurité internationale et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que le moment est venu d'entreprendre ce contrôle des armes et le désarmement, en commençant par un traité de non prolifération qui devrait être suivi d'autres mesures de contrôle des armes ou de désarmement.

J'aimerais mentionner une initiative très heureuse qu'a prise le Secrétaire général dans le cadre des négociations sur le désarmement. Je veux mentionner la rédaction et la publication du livre "The United Nations and Disarmament 1945-65". Ce livre fait de façon concise l'historique des négociations de désarmement durant ces années; en fait, en dépit du titre, l'historique se poursuit jusqu'en 1967. Le volume contient les documents les plus importants des négociations et constitue un document de base pour toute personne qui s'occupe de la question du désarmement. J'en recommande donc la lecture à tous les membres de la Commission qui ne l'ont pas encore lu, et, au nom des autorités du Canada, je tiens à remercier le Secrétaire général pour cette réalisation.

Comme nous le révélait le rapport provisoire du Comité des Dix-Huit Puissances sur le Désarmement, nous n'avons consacré qu'une faible partie de nos longues sessions de cette année aux sujets d'une conférence générale sur le désarmement, de la cessation des essais nucléaires et de l'élimination des bases étrangères comme nous l'avait recommandé instamment des résolutions de la 21ème Assemblée générale. L'élaboration d'un traité visant à prévenir la dispersion accrue des armes nucléaires avait priorité, et cela n'était que juste, selon la délégation du Canada. Ainsi, sur les sujets mentionnés, aucune des délégations des Etats membres du Comité des Dix-Huit puissances sur le Désarmement ne pourra faire pratiquement autre chose que de répéter ce qui a déjà été dit. La délégation du Canada estime toutefois qu'il est utile que soit inscrit aux dossiers de cette Commission notre position